

Journal des débats de la Commission des transports et de l'environnement

Version préliminaire

39^e législature, 1^{re} session
(début : 13 janvier 2009)

Le mardi 20 avril 2010 – Vol. 41 N° 57

Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 90 – Loi concernant le parc national du Mont-Orford

(Suspension de la séance à 17 h 10)

(Reprise à 17 h 12)

La Présidente (Mme Doyer): Je vais vous demander de faire diligence parce que ce sont des minutes que vous coupez au prochain organisme que je dois...

Des voix: ...

La Présidente (Mme Doyer): Hein, c'est vrai. Je vais demander à la Chambre de commerce et d'industrie de Magog-Orford de prendre place avec diligence.

Alors, madame, messieurs, bienvenue à la commission. Je demanderais à la personne qui est responsable de votre groupe de se présenter, de présenter les personnes qui l'accompagne avec leurs fonctions. À vous la parole pour 10 minutes de votre présentation.

Mme Caya (Francine): Mme la Présidente, membres de la commission, mesdames, messieurs, bonjour. Mon nom est Francine Caya, je suis directrice générale de la Chambre de commerce et d'industrie Magog-Orford. Je suis accompagnée aujourd'hui de quatre représentants. Alors, tout d'abord, à ma droite, le vice-président aux affaires économiques de la Chambre de commerce, M. Jocelyn Boulet qui est aussi en affaires comme directeur de l'entreprise Solutions Sherby. M. Jean-Claude Lapierre, homme d'affaires depuis 24 ans à Magog comme propriétaire de l'entreprise Canadian Tire et il est aussi membre bénévole très actif dans le milieu. À ma gauche, M. Richard Cooke,

consultant en environnement, détenteur d'un bac en biologie. Il travaille entre autres sur des projets de protection de sites à haute valeur écologique et aussi se joint à nous le directeur de la SDC centre-ville de Magog qui est un attrait, un pôle important dans notre région, M. Jérémy Parent comme directeur général.

Alors, aussi j'aimerais souligner que nous sommes accompagnés aujourd'hui d'une forte délégation de la région que ce soit des élus, des intervenants, des gens d'affaires, des citoyens, citoyennes et aussi des utilisateurs de la montagne qui sont représentés par le groupe 9-1-1-Orford qui vous ont d'ailleurs remis aussi un mémoire.

La Chambre de commerce et d'industrie Magog-Orford remercie la commission parlementaire de lui permettre d'exprimer, une fois de plus, le point de vue de la communauté des affaires de la région de Memphrémagog à l'égard de l'avenir de la station de ski et du terrain de golf du Mont-Orford. La mission de la chambre de commerce est de favoriser et promouvoir le développement socioéconomique de l'entreprise privée, défendre les intérêts de ses membres grâce à l'exercice de son leadership et assurer le maintien de conditions propices à la croissance des affaires de sa communauté. La chambre de commerce est une force dynamique de plus de 400 membres qui est devenue, au fil des ans, un réseau hautement représentatif et je peux dire aussi que nous représentons le milieu des affaires aujourd'hui. Il nous apparaît important de vous rappeler que la chambre de commerce a participé activement aux travaux du comité de parrainage mis en place par la MRC de Memphrémagog lesquels se sont tenus au cours des dernières...

Mme Caya (Francine): ...le milieu des affaires aujourd'hui. Il nous apparaît important de vous rappeler que la Chambre de commerce a participé activement aux travaux du comité de parrainage mis en place par la MRC de Memphrémagog, lesquels se sont tenus au cours des dernières années, comme vous le savez. Nous nous sommes impliqués objectivement dans l'ébauche d'une vision régionale qui, elle, a obtenu un très large consensus dans notre communauté régionale. Nous sommes maintenant à la croisée des chemins. Nous faisons face aux décisions finales en ce qui a trait à l'avenir de la station touristique du Mont-Orford. La situation est sérieuse, et nous croyons que les membres de cette commission assument une responsabilité très importante quant à la suite des choses.

Bien que la Chambre de commerce ait pris position en faveur du projet de loi n° 23, cette dernière s'est ralliée au consensus régional et même national quant à la réintégration des terres distraites occupées par le centre de ski et le terrain de golf. Cependant, nous aurions souhaité que le projet de loi n° 90 tienne compte de la recommandation du conseil de la MRC adoptée au printemps

2009 à l'effet que l'intégration des terres distraites soit réalisée seulement au moment où l'avenir de la station touristique aurait été garantie par un plan de relance de l'envergure de celui préconisé par le comité de parrainage. Or, cette recommandation n'a pas été suivie, et je peux mentionner que la Chambre de commerce, à cet égard, a été quand même relativement déçue.

Aussi, deux éléments ont attiré notre attention et suscité des inquiétudes chez nos membres. En effet, dans la section I, «Vente des actifs reliés au centre de ski et au terrain de golf du Mont-Orford», deux des conditions énoncées nous préoccupent au plus haut point. Alors, ces conditions, c'est la période minimale pendant laquelle l'acquéreur sera tenu d'exploiter le centre de ski et le terrain de golf et les garanties et les pénalités visant à assurer le respect des conditions de la vente. Ces conditions, annoncées par Mme la ministre le 23 mars 2010, vont dans le sens d'inciter le futur propriétaire à maintenir en opération la station de ski et le terrain de golf pour une durée minimum de cinq ans, et ce, en exigeant une garantie financière de 4 millions de dollars. Or, lors de la visite dernièrement, le 8 avril, à laquelle participaient plusieurs soumissionnaires potentiels, plusieurs commentaires entendus étaient à l'effet que la valeur des actifs serait beaucoup plus grande que les 4 millions de dollars de garantie exigés. Cette situation est pour nous inacceptable, puisque le risque de voir un spéculateur démanteler les installations est toujours aussi présent. Nous vous rappelons qu'à l'unanimité les intervenants politiques et économiques ont réclamé des mesures très dissuasives visant à éviter un démantèlement. Nous demandons donc à la commission d'améliorer les conditions de garantie d'exécution en y ajoutant des contraintes légales. Par ailleurs, nous sommes satisfaits de constater que le projet de loi prévoit la continuation du programme de réhabilitation des milieux naturels dégradés du domaine skiable du parc national.

Le mont Orford, un cas unique. Cette montagne, il est important de le rappeler, est géographiquement située au coeur d'une agglomération de quelque 250 000 habitants. Elle est animée par une multitude d'activités, dont le ski, le golf, un camping, centre d'arts, la plage et autres. Alors, ce parc est visité et apprécié chaque année par des centaines de milliers de personnes. Or, depuis le dépôt du projet de loi n° 23 en 2006, tous ont réalisé, et tout spécialement les citoyens de la région Magog-Orford, l'importance de cette montagne dans l'économie locale et dans leur vie de tous les jours. L'ampleur que le débat a pris au Québec a eu pour effet de bousculer les vieilles habitudes et a fait réaliser à tous que tout n'était pas acquis. Moteur économique régional, nous sommes d'avis que la station touristique du Mont-Orford doit bénéficier d'un statut particulier. Pourquoi? Parce qu'aucun autre parc national au Québec ne peut se comparer au Mont-Orford. Outre le Mont-Saint-Bruno, aucun parc national n'a de station de ski à l'intérieur de ses limites; aucun parc national n'a

de terrain de golf de 18 trous sur son territoire; aucun parc national ne regroupe autant d'activités sportives et culturelles à l'intérieur de son territoire; aucune station touristique située à l'intérieur d'un parc national n'a dans un périmètre de 30 km un marché de près de 250 000 habitants.

Cependant, on le sait maintenant, rendre rentables des installations sportives majeures comme celles que l'on retrouve à l'intérieur d'un parc national comme le Mont-Orford relève tout simplement de la pensée magique. Il ne fait aucun doute dans notre esprit qu'il faudra donner à la station touristique les moyens et les outils nécessaires afin qu'une fois pour toutes on assure sa pérennité.

Aucun centre de ski d'importance au Québec n'a réussi à se maintenir en opération sans l'apport financier du secteur immobilier. Il est utopique de croire que le Mont-Orford, qui par surcroît est situé à l'intérieur d'un parc national, pourra survivre sans liaison – et ça, on vous en a parlé toute la journée – avec des projets immobiliers hors parc. Or, ces liens sont réalisables, et ce, tout...

Mme Caya (Francine): ...il est utopique de croire que le Mont-Orford, qui par surcroît est situé à l'intérieur d'un parc national, pourra survivre sans liaison – et ça, on vous en a parlé toute la journée – avec des projets immobiliers hors parc. Or, ces liens sont réalisables, et ce, tout en respectant l'intégrité du parc national, nous en sommes convaincus.

La technologie a beaucoup évolué et plusieurs solutions s'offrent à nous afin de permettre l'installation de liens écologiques acceptables. À titre d'exemple, le projet de monorail proposé par l'entreprise Vertendre pourrait, en plus d'être utile, devenir un modèle de développement durable du côté ouest de la montagne. L'entreprise qui possède un projet immobilier parmi les plus écologiques du Québec souhaite créer un lien avec la station touristique du Mont-Orford. Elle suggère d'utiliser une tranchée déjà déboisée qui sert à amener l'électricité au sommet de la montagne. Alors, nous sommes d'avis que cette proposition est très intéressante puisqu'en plus de venir soutenir le développement de la station touristique, ce monorail unique en Amérique du Nord deviendrait une véritable attraction touristique. Pour ce faire, l'entreprise doit toutefois obtenir l'autorisation d'ouvrir un corridor reliant le domaine Le Vertendre et la tranchée de la ligne électrique. En bordure des limites du parc, le corridor nécessaire serait l'équivalent tout simplement d'un terrain résidentiel de 100 pi X 120 pi, soit 12 000 pi². Le plan de zonage du parc classe ce secteur dans la zone d'ambiance qui permet l'aménagement récréatif destiné aux déplacements des usagers. La présence de la ligne électrique fixée à la structure du monorail représente un gain écologique majeur indéniable.

Du côté sud-est, il serait possible de créer un lien par l'installation d'une remontée mécanique qui serait reliée uniquement par deux tours, soit une à

l'extérieur des limites du parc et une deuxième implantée au sommet dans un secteur déjà utilisé comme débarcadère de remontées mécaniques. Il s'agirait d'un lien essentiellement aérien. Permettre la création de tels liens permettrait à la station touristique de profiter, comme le font tous les autres centres de ski – on vous en fait la démonstration avec de nombreuses études aussi – de la part du secteur immobilier et ainsi améliorer ses chances de succès économique.

Nous demandons donc à la commission de bonifier le projet de loi n° 90 en y intégrant les dispositions nécessaires visant à permettre la création ou l'installation d'un minimum de deux liens entre les projets immobiliers et le sommet de la montagne.

Le débat politique qui a entouré le dossier du Mont-Orford depuis 2006 a été très néfaste pour l'image de marque de notre région. Nous aurons beaucoup de travail à faire et beaucoup d'argent à investir pour nous reconstruire une crédibilité et redonner confiance aux touristes d'ici et d'ailleurs afin qu'ils choisissent encore la région Magog-Orford pour sa nature et son hospitalité.

Nous demandons aux membres de cette commission, tous partis politiques confondus, de convenir ensemble de solutions concrètes pouvant aider notre région à voler de ses propres ailes. Le temps n'est plus aux débats partisans mais aux positions constructives.

La Présidente (Mme Doyer): Alors, Mme Caya, malheureusement je vais devoir vous arrêter. Et je suis assurée que vous allez pouvoir continuer avec les questions des parlementaires. Mme la ministre, pour un échange de 18 minutes.

Mme Beauchamp: En fait, peut-être sur mon temps, permettre une courte conclusion.

Mme Caya (Francine): Oui, d'accord. Merci beaucoup.

La Présidente (Mme Doyer): Courte conclusion.

Mme Caya (Francine): Alors, nous en sommes à un point tournant quant à l'avenir de la station touristique du Mont-Orford. De toute évidence, le résultat des travaux de cette commission sera la réponse sur la réelle volonté politique de maintenir ou non des installations touristiques à l'intérieur des limites du parc national du Mont-Orford. Personne ne pourra se défilé. Vous avez donc le choix: aider une région à se prendre en main en lui offrant les outils et les moyens dont elle a besoin ou tout simplement fermer la station touristique et annoncer à 500 travailleurs qu'ils n'ont plus d'emploi. Je vous remercie.

La Présidente (Mme Doyer): Merci, Mme Caya. Alors, nous allons débiter l'échange, Mme la ministre.

Mme Beauchamp: Merci beaucoup, Mme la Présidente. Bienvenue aux représentants de la Chambre de commerce et merci pour votre apport à cette consultation. Peut-être deux commentaires, avant de commencer, sur deux éléments de votre mémoire qui méritent réponse. Par la suite, je veux, comme avec tous les autres intervenants, discuter avec vous de l'importance ou pas d'agir dans le cadre de la loi n° 90 sur la question des liens.

Mais auparavant, je l'ai fait ce matin, ça m'importe de le refaire. Vous questionnez, je dirais, la robustesse de la garantie financière exigée qui... elle est exigée en contrepartie de l'obligation d'opérer pendant un minimum de cinq années les installations de ski et de golf et je voulais juste refaire ici, là, la démonstration, c'est que l'évaluation de la valeur des équipements faite par la SEPAQ est d'environ 5 millions de dollars. On le reconnaît, ça correspond à des évaluations faites par des gens qui sont allés sur place. Maintenant, on exige une garantie de 4 millions de dollars parce que nous savons, là, si on se met dans la tête que quelqu'un voulait déposer la garantie, prendre les équipements pour les vendre et faire de l'argent avec ça, quand on calcule tous les frais que ça veut dire de démantèlement, de transport des équipements...

Mme Beauchamp: ...parce que nous savons, là, si on se met dans la tête que quelqu'un voulait déposer la garantie, prendre les équipements pour les vendre et faire de l'argent avec ça, quand on calcule tous les frais que ça veut dire, de démantèlement, de transport des équipements, frais de taxe, frais de mise à niveau, là, réaménagement du terrain, parce que c'est une obligation contenue dans la soumission, on s'aperçoit que la garantie de 4 millions correspond au revenu, je dirais, final, net qu'un acquéreur pourrait estimer avoir.

Donc, c'est pour ça que la garantie a été fixée à 4 millions, et ça m'importait d'avoir une garantie financière robuste permettant de prévoir... d'obliger à l'exécution de l'obligation d'opérer la station de ski pendant cinq ans. Mais, en même temps, je pense qu'il y avait un appel dans la région à ce qu'on atteigne un équilibre qui n'écarte pas des soumissionnaires qui sont en train de développer les projets dans la région. Je vais donner l'exemple de la coopérative, ce n'est pas un parti pris de ma part, mais je voulais juste donner l'exemple où des gens disaient: Mais par les conditions de votre appel d'offres, vous ne mettez pas ça tellement haut que ça élimine de joueurs qui sont en train d'essayer de monter un projet.

Donc, je voulais refaire l'explication sur cette garantie de 4 millions. Et je vous assure, là, moi, je suis là, j'ai eu toutes les explications nécessaires et j'estime qu'on est au bon niveau, et que ça ne vaut pas la peine pour quelqu'un de

verser cette garantie, de démanteler les équipements, de les vendre puis d'espérer de faire un gros profit avec ça. Toutes les évaluations faites par l'équipe et de la SEPAQ et du ministère et de notre direction juridique semblent nous dire qu'on est au bon niveau.

L'autre chose que je veux vous amener, c'est la question de l'intégration des terres. Vous le savez, moi, j'ai eu le reproche pendant deux ans, depuis 2007, de ne pas procéder assez rapidement à l'intégration de ces terres. Vous venez, comme d'autres... comme d'autres intervenants de la région, et je n'ai pas encore soulevé cette question-là. Mais comme d'autres intervenants de la région, vous dites: Bien, nous, on était d'accord mais à la condition que le projet de reprise de l'acquéreur de la station de ski soit bel et bien fait. Puis là vous mettez la charrue devant les boeufs en réintégrant tout de suite les terres, alors que d'autres me disaient, depuis deux ans: Vous ne le faites pas assez rapidement.

Mais je vais juste vous expliquer pourquoi j'ai choisi de le faire maintenant à l'intérieur de la loi n° 90. Pour un éventuel acquéreur des équipements de ski, si je laisse les conditions actuelles de la loi n° 23, c'est des conditions qui sont plus sévères que les conditions si je réintègre les terres dans le parc. Je sais que ça peut sembler étrange, mais c'est la stricte réalité. Enfin, je suis en train de vous dire, dans la vraie vie, que, si je n'annonce pas que je réintègre les terres dans le parc, pour un éventuel soumissionnaire, vouloir faire quelque intervention que ce soit, ou presque, sur le domaine skiable, demande de venir chercher à chaque fois une autorisation au ministère de l'Environnement, c'était ça, les conditions mises en place par la loi n° 23, alors que dorénavant il pourra le faire, je dirais, même si la Loi sur les parcs est sévère, mais il pourra le faire dans un cadre d'opération beaucoup moins exigeant que toutes les conditions qui étaient fixées dans le projet de loi n° 23.

Je sais que ça semble étrange, mais c'est ça, la réalité légale dans la vie de tous les jours. Et là aussi je suis à l'aise d'amener la question d'intégration des terres en ce moment parce que, pour moi, c'est compatible avec la recherche des conditions favorables à aller chercher la meilleure soumission possible dans le cadre de l'appel d'offres. Ces éclaircissements étant donnés, comme ministre, à l'égard de deux commentaires de votre mémoire, je veux maintenant débattre avec vous de cette question des liens. Écoutez, vous avez entendu comme moi, hein, le fait que dans votre région il y a des intervenants qui viennent plaider, et il y en a d'autres ce soir, pour qu'on ne procède pas comme vous le souhaitez. Ils ont leur argument, ils disent: Bien, premièrement, si on voulait toucher cette question des liens, bien, il y a un processus prévu. Ça va contre l'esprit, ça va contre les dispositions de la Loi sur les parcs.

Donc, il faut soustraire les bandes de terres qui seraient occupées, il faut les soustraire du parc. Du moment qu'il faut toucher aux limites d'un parc, bien, ça demande une consultation publique. Faites ça, ça va être beaucoup plus clair, ça va permettre un bon débat. Vous avez entendu, comme moi, l'argumentaire de plusieurs représentants de votre région. Moi, j'ai besoin de savoir, là, si vous étiez dans la région autour d'un bon café, vous leur répondez quoi en retour, vous, qui venez ici pour dire: Ce n'est pas comme ça qu'on devrait faire, et on doit l'inclure dans la loi. C'est quoi, vos arguments, je dirais, les plus importants de vos arguments–chocs, vos arguments massue, qui doivent amener les législateurs que nous sommes à adhérer à votre vision des choses?

La Présidente (Mme Doyer): M. Boulet.

M. Boulet (Jocelyn): Quand c'est pour faire un gain économique, écologique, je crois que ces liens–là sont tout à fait indiqués. D'ailleurs, M. Cooke pourrait en nommer dans le fond la suite des choses de tantôt pour les liens, pour le gain économique qu'on pourrait faire avec ceci... écologique.

La Présidente (Mme Doyer): M. Cooke, ensuite...

[Haut de la page](#)

17 h 30 (version non révisée)

M. Boulet (Jocelyn): ...je crois que ces liens–là sont à fait indiqués. D'ailleurs, M. Cooke pourra en nommer dans le fond la suite des chose, là, tantôt, là, pour les liens, là, pour le gain économique qu'on pourrait faire avec ceci... écologique.

La Présidente (Mme Doyer): M. Cooke ensuite M. Parent.

M. Cooke (Richard): La ligne électrique qui alimente une partie des équipements au sommet du Mont–Orford part de la... du bas, de la bordure de la route 112 sur le versant ouest du Mont–Orford. C'est un corridor de 30 m de large d'à peu près disons plus ou moins 2 km de long. Dans le contexte où il arriverait un complexe hôtelier sur le Mont de Lacharité et que nous aurions un lien entre ce complexe et le corridor actuel de la ligne, nous pourrions avoir alimentation électrique à partir du complexe hôtelier, fixer la ligne sous le

monorail et aller alimenter au sommet, les équipements. Le gain, bien c'est que la première partie de la ligne, en bas du joint qu'on pourrait faire, mesure à peu près 1 200 km alors, si on prends 1 200 km...

Des voix: Mètres...

M. Cooke (Richard): Pardon, 1 200 m sur 30 m de large on va chercher déjà un 36 000 m² où la forêt va reprendre sa place et on aura un écosystème intégral.

Plus value, le bas de la pente, une zone de préservation pour les peuplements forestiers plus rares donc, on aurait un gain écologique encore plus intéressant. Sous le monorail on aurait un corridor de 2 m de large dégagé, une bande arbustive va se développer en réaction à la cessation des travaux d'émondage et d'entretien par Hydro-Québec qui a... déjà dans le passé le faisait souvent avec un épandage de défoliant. Je ne sais pas si c'est encore le cas, mais ça a déjà été le cas. Donc, on aurait une bonne source de nourriture pour la grande faune du parc, le cerf de Virginie et l'orignal, et aussi pour la petite faune parce que ces arbustes-là vont attirer beaucoup d'oiseaux, beaucoup d'insectes qui vont aller se nourrir soit...

Mme Beauchamp: Est-ce que vous permettez, juste avant de vous laisser poursuivre, j'ai une question d'éclaircissement et donc, ça va me permettre de mieux apprécier tout l'ensemble de votre argumentaire. Vous avez tantôt parlé... quelque chose qui disait: Sous le monorail. Est-ce que, donc, vous, dans votre esprit à vous, quand on parle de monorail, dans votre mémoire, vous pensez à une structure aérienne ou si vous pensez à une structure de type chemin de fer, là, pour reprendre l'expression utilisée par d'autres intervenants aujourd'hui? Parce que j'avais de la misère à la comprendre... quand vous me dites: Sous le monorail, c'est-à parce que vous pensez à une structure aérienne?

M. Cooke (Richard): Le monorail c'est celui proposé par le projet Vertendre qui sera au sol sur une structure portante... Vous m'excuserez, là, je n'ai pas la hauteur à laquelle on va le fixer. Moi, on m'a dit tout simplement qu'il aurait deux mètres de large alors, j'ai cette mesure-là pour mesurer le gain au point de vue forestier alors, sous le monorail, il y aura probablement un corridor qui va resté dégagé ce qui va faciliter le déplacement hivernal du cerf de Virginie vers sa source de nourriture et, comme je disais tantôt, en plus de ça il y aura, dans ces arbustes-là qui produisent beaucoup de petits fruits, une bonne partie des oiseaux qui vivent dans le parc qui pourront aller s'alimenter et trouver une alimentation encore plus saine. Ce qui fait qu'on va, avec ça, améliorer non seulement le couvert forestier, mais aussi le profil faunique du parc.

Et en troisième niveau, on peut dire que les gens d'Hydro-Québec qui n'auront plus à entretenir deux kilomètres de ligne vont faire des économies au point de vue budget de fonctionnement. Donc, il y a des intérêts à plusieurs niveaux face à un pareil projet.

La Présidente (Mme Doyer): Merci. Je crois que M. Parent voulait ajouter quelque chose.

M. Parent (Jérémy): Bien en fait, évidemment je n'ai pas l'expertise écologique de monsieur et mon intervention s'inscrivait davantage, là, dans la question de la ministre qui demandait en fait, dans la séquence, là, au niveau des accès, quelle position on avait et comment on le voyait. Il est clair que du moment où le cadre du projet de loi a été déposé et que simultanément un appel d'offres était lancé avec une date butoir, quand en région on revient et on a à travailler sur des scénarios, entre autres, sur celui des accès, il est clair que si on parle d'accès, ces accès-là doivent être inclus dans les dispositions du présent projet de loi et, à notre sens à nous, ne devra pas faire l'objet d'audiences publiques au sens où il en a été jase, là, tout à l'heure.

On a une urgence d'agir et des signaux très clairs des investisseurs qui nous ont été donnés. Maintenant, comme région, et on n'a pas à réinventer l'argumentaire parce que plusieurs collègues l'ont fait avant nous, là, et on se rallie à cet argumentaire-là, mais si on doit inclure, et on doit le faire à notre sens à nous, il faut que ce soit fait dans les présentes dispositions et à très court terme pour que les gens qui auront, eux, à retourner sur le travail, sur les différents scénarios puissent avoir le temps de le faire. Il ne reste que cinq semaines, là, ou à peu près, là, avant la date butoir.

La Présidente (Mme Doyer): Mme la ministre.

Mme Beauchamp: Oui. Je ne... je ne voudrais pas pervertir votre mémoire ça fait que je vais vous demander si j'ai raison ou si j'ai tort et vous avez le droit de dire que j'ai tort de résumer votre mémoire ainsi. Dans votre mémoire vous faites, vous, directement allusion à deux projets de liens. Un que vous qualifiez de monorail, et je veux juste prendre le temps de dire que d'autres l'ont...

Mme Beauchamp: ,,si j'ai raison ou si j'ai tort, et vous avez le droit de dire que j'ai tort.

De résumer votre mémoire ainsi, dans votre mémoire, vous faites, vous, directement allusion à deux projets de liens, un, que vous qualifiez de monorail, et je veux juste prendre le temps de dire que d'autres l'ont qualifié de

type chemin de fer, hein, je voulais juste prendre le temps... non, mais, c'est ça. En tout cas, on s'aperçoit donc que ce n'est pas... que ce n'est pas évident alors que, vous, vous le présentez comme une structure sur... je vais appeler ça, aérien sous-entendant qu'il y a encore accès au territoire sous le monorail, c'est ce que j'ai compris de votre... alors que d'autres, dans la journée, l'ont présenté comme une structure chemin de fer. Je voulais juste prendre le temps de vous dire ça, c'est pour ça que j'étais mélangée. Mais, après ça, vous en décrivez un autre que vous parlez d'une remontée mécanique qui serait reliée, qui exigerait deux tours. Là, on parle d'une remontée de type classique, je vais dire ça, là, une remontée aérienne.

Est-ce que de cette présentation-là que vous faites dans votre mémoire, est-ce que je devrais tirer la conclusion que, si je vous posais la question, là, je ne peux pas aller juste avec un principe dans la loi, il faut que je dise nommément qu'est-ce qui va être légal ou qu'est-ce qui va être illégal comme type de lien? On le voit ici, là, ce n'est pas la même chose. Je dis un chemin de fer, bien, on se comprend, là, des rails sur un territoire de structure aérienne, on s'aperçoit que ce n'est pas la même sorte d'impact. Je vais être obligée de dire qu'est-ce qu'il est légal et qu'est-ce qui n'est pas légal?

Est-ce que de votre mémoire je conclus que... est-ce que c'est précipité, vous avez droit de me dire que je vais trop vite, mais quand je lis votre mémoire, j'ai le goût de dire: Bien, la Chambre de commerce, elle, elle voit deux liens, puis un de type terrestre, un de type aérien, puis que... et qu'avec certaines conditions qui pourraient s'ajouter, vous dites: Voilà ce qu'on voudrait voir comme amendement au projet de loi n° 90. Est-ce que ça reflète votre position? Parce que vous savez que d'autres intervenants sont venus dire: Bien, c'est trop tôt. Puis, peut-être qu'il y en a trois liens. Puis, en même temps, il y a qui sont venus dire: Bien, là, on n'en veut pas 10 liens, là. C'est que... je veux juste voir un peu plus c'est quoi votre position sur cette question des liens?

La Présidente (Mme Doyer): M. Parent, je pense que vous hochiez la tête.

M. Parent (Jérémy): Oui. Bien, en fait, juste pour venir cadrer la démarche qu'on fait ici aujourd'hui, nous, de la chambre de commerce, sommes ici, entre autres, pour représenter les intérêts de notre communauté d'affaires et, dans ce cadre-là, on se donne le loisir en fait et on s'est donné la permission d'avancer ces deux liens, puisque ce sont des projets connus par la communauté d'affaires, des liens puisqu'on a eu des rencontres avec les promoteurs et, en ce sens-là, ces liens, on vous les propose, en fait, on vous les présente aujourd'hui.

Maintenant, la solution la plus sage est celle de se rallier à nos collègues du CLD qui tout à l'heure disaient: Du moment où, et on ne jouera pas sur le

nombre de liens, mais du moment où on y va sur le principe qu'il y a une acceptation, en fait, ce qu'on vous demande, c'est le délai raisonnable pour que nous puissions revenir en région et travailler de pair avec vous à élaborer les paramètres d'opération de ces liens.

La Présidente (Mme Doyer): Merci. M. le député d'Orford.

M. Reid: Toujours un peu dans la même façon de penser, moi, j'ai toujours un peu peur que les discussions qui ont des gros impacts sur une société, une communauté, puissent un peu être désincarnées, et puis je voudrais que vous nous aidiez peut-être tous à bien nous faire comprendre qu'est-ce que ça veut dire. Parce que vous représentez la Chambre de commerce, beaucoup de monde dont la majorité ne roule pas nécessairement sur l'or, il y a là-dedans des gens qui sont dans le commerce, le petit commerce, différents commerces touristiques, etc. Est-ce que vous pourriez nous donner, soit vous avez des chiffres ou alors donnez-nous qualitativement par des exemples, qu'est-ce que ça signifie le Mont-Orford pour beaucoup de vos membres qui sont touchés par ça? En donnant quelques exemples ou en nous donnant des chiffres si vous en avez...

La Présidente (Mme Doyer): Mme Caya. M. Lapierre.

M. Lapierre (Jean-Claude): Oui.

La Présidente (Mme Doyer): Monsieur...

M. Lapierre (Jean-Claude): Mme Beauchamp, je pense que, si vous voulez prendre un bon café, c'est à Magog qui... qui est là qui est le meilleur. On vous invite.

Des voix: ...

M. Lapierre (Jean-Claude): Ah! Il va être encore meilleur quand vous allez venir, vous allez voir. Et aussi je pense... je sais que, pendant un certain nombre de mois, vous avez été... vous avez été bousculée pour la réintégration des terres. Je pense que vous aviez le pouvoir de décider quand le faire et pense que votre décision a été la meilleure. Je ne discute pas là-dessus.

Je suis un commerçant à Magog depuis 1986 et je suis un marchand Canadian Tire depuis 1981. Aujourd'hui, si on a un magasin de la grandeur qu'on a, et s'il y a des magasins qui sont... qui sont maintenant implantés à la grosseur qu'ils sont aujourd'hui et s'il y a un certain nombre de magasins dans la place, c'est parce qu'il y a un besoin.

Il y a un besoin aussi qui est créé qui n'est pas égal toute l'année. Il y a un besoin qui est créé par une affluence touristique puis un besoin qui est créé par le milieu immédiat. Je dois vous dire que c'est... les détails que je vais vous donner, quand on veut bâtir un projet, il faut convaincre les gens qui sont, dans ma part, Canadian Tire, qu'on a besoin d'un projet de telle envergure dans notre petite ville, parce que, là, on bouscule les gars qui sont dans les grosses villes, qui veulent aussi des projets. Et les... ces gens-là ont... il faut leur faire un portrait et l'image, qu'est-ce qui...

M. Lapierre (Jean-Claude): ...Canadian Tire, on a besoin d'un projet d'une telle envergure dans notre petite ville, parce que, là, on bouscule les gars qui sont dans les grosses villes, qui veulent aussi des projets.

Ces gens-là, il faut leur faire un portrait et l'image: Qu'est-ce qui se passe à Magog en période de touristes et de pointe? Entre autres et parce qu'on parle de ski, l'hiver qu'est-ce qui se passe et qu'est-ce qui se passe l'été? Je dois vous dire qu'il y a à peu près... Les commerçants de Magog emploient à peu près 4 000 personnes un peu partout 4 000 personnes. De mon côté, moi, j'en ai 120 et j'ai hâte d'en avoir 200. C'est un objectif de vie d'avoir 200 employés. J'espère que je vais l'atteindre un jour avant de prendre ma retraite.

C'est 4 000 employés-là ont besoin de la station de ski l'hiver. À partir du vendredi 17 heures, 15 ou 16 heures ou 17 heures aller au dimanche 17 heures, ce qui représente 20 heures d'opération de nos commerces sur 83 heures d'opération. Magog étant une ville touristique, on a un statut touristique, à ce moment-là, nos heures d'opérations sont...

La Présidente (Mme Doyer): En conclusion, M. Lapierre, 20 secondes.

M. Lapierre (Jean-Claude): En conclusion, en conclusion, c'est que, l'achalandage que la station de ski crée la fin de semaine, elle est énorme. Si en 20 heures, je fais 50 % de mon chiffre d'affaires de sept jours, mes copains alentour et mes compatriotes commerçants font la même chose, parce que j'ai parlé à beaucoup de monde. Voilà ce que ça apporte la fin de semaine l'hiver.

La Présidente (Mme Doyer): Merci, M. Lapierre. Alors, je vais donner la parole au député de Berthier. M. le député de Berthier.

M. Villeneuve: Merci, Mme la Présidente. Alors, bonjour, madame, bonjour messieurs. Pour avoir moi-même été dans les affaires avant d'être député, alors je pense que je comprends bien ce que vous nous expliquez aujourd'hui, mais aussi, pour avoir été en affaires, je comprends aussi que, lorsqu'on veut faire un projet évidemment, on en attache vraiment, mais tout, toutes les ficelles. Vous le savez, vous êtes en affaire et il n'y a rien de plus, je vous dirais, là,

téméraire que de partir sur un coup de tête et d'essayer de construire quelque chose. Ça ne marche pas comme ça, hein, on s'entend loi spéciale.

Quand je regarde, là, moi, ce qui m'a frappé beaucoup, là, lorsque vous avez fait la lecture tantôt, là, en introduction. Vous dites: Cependant, nous aurions souhaité que le projet de loi n° 90, c'est à la page 4, tienne compte de la recommandation du conseil de la MRC adopté au printemps 2009 à l'effet que l'intégration des terres distraites soit réalisée seulement au moment où l'avenir de la station touristique aurait été garanti. Parce que aujourd'hui, on parle beaucoup de possibilité d'un lien, deux liens... trois loin... trois loin, oui! trois liens – je pensais au 1 200 kilomètres de mesure tantôt, là – trois liens et Mme la ministre l'a dit et le répète, elle devra, si jamais elle allait dans le projet de loi n° 90 d'intégrer ces liens-là, elle devra les déterminer de façon très claire. Il y a un risque, là, il y a un risque que, si jamais ce projet de loi là se concrétise de cette façon-là, qu'il était adopté de cette façon-là, il y a un risque qu'en bout de piste, on se rende compte que finalement, on n'est pas à la bonne place.

Alors, je vous dis ça, parce qu'il ne faudrait pas recommencer, je pense. Hein, il ne faudrait pas recommencer, je pense. Les gens d'affaires comme vous êtes en général, les gens ils planifient sur le long terme. Alors, là, dans cette situation-là, je me dis: Est-ce qu'on n'est pas en train de mettre la charrue devant les boeufs. Je comprends que tout le monde est pressé. Je comprends puis je comprends que ça fait longtemps que le problème perdure depuis 2006 en fait, mais, là, j'ai comme l'impression qu'on risque de faire peut-être des erreurs qui peuvent s'avérer drôlement inquiétantes pour l'avenir, là, parce qu'on parle de projet immobilier, on parle de lien. Ces liens-là, il faut les déterminer correctement, hein, identifier les endroits, etc. et tous les impacts que ça aurait on ne les a pas non plus à l'heure où on se parle.

Alors, moi, j'aimerais vous entendre là-dessus, parce que vous êtes très clair dans votre mémoire. Il aurait fallu avoir un plan d'ensemble avant, et là, si on avait un plan d'ensemble eh bien, on pourrait effectivement être en mesure d'évaluer davantage de, un, les conséquences sur le plan environnemental de, deux, les conséquences et les bons côtés, si je peux dire ça comme ça, sur le plan économique. Alors, moi, j'aimerais vous entendre là-dessus.

La Présidente (Mme Doyer): Mme Caya.

Mme Caya (Francine): Alors, c'est sûr que écoutez, ça aurait été souhaitable que ça puisse être de cette façon-là. Par contre, on participe de façon... on est collaborateur au processus actuel. On regarde vers l'avant. Tout ce qu'on souhaite, nous, c'est que ce soit pour le bien de notre économie de la région. Alors, écoutez, ça aurait été pour un plan de relance, bien, en fait... Veux-tu prendre la relève?

M. Parent (Jérémy) En fait, il est évident que, dans tous processus, ça aurait été l'ordre idéal, là, et, pour travailler avec des promoteurs et pour travailler avec la communauté d'affaires, ces gens-là sont aussi de l'avis que vous venez en fait d'émettre, là, qu'on aurait aimé avoir un portrait global de la situation...

M. Parent (Jérémy): ...en fait, il est évident que, dans tout processus, ça aurait été l'ordre idéal, là. Et, pour travailler avec des promoteurs, pour travailler avec la communauté d'affaires, ces gens-là sont aussi de l'avis que vous... vous venez en fait d'émettre, là, qu'on aurait aimé avoir un portrait global de la situation, avoir un échéancier clair et connaître les tenants et les aboutissants.

Maintenant, vous le savez, on l'a relevé, ça fait quatre ans qu'on tergiverse dans un cadre législatif qui n'est pas très clair, là. On ne sait plus trop sur quel pied danser et, du mieux qu'on le peut, avec les paramètres qu'on a, on essaie de faire comme mieux se peut, en fait vers où on s'en va. L'annonce a été faite, de la réintégration des terres. L'appel d'offres a été lancé. Maintenant, les délais sont courts. Les gens se rassoient ensemble. La preuve est qu'il y a une mobilisation sans précédent dans la région, autant au niveau des affaires qu'au niveau politique, et le message est clair.

Maintenant, on a cinq semaines devant nous. Il y a des promoteurs qui, depuis longtemps, rêvent de déposer des projets et d'aller plus loin. Maintenant, quand on est en affaires, quand on veut y aller de plans d'impact, quand on veut y aller d'un plan d'affaires, bien ça nécessite des dépenses. Et, quand on ne sait même pas si le cadre législatif va être favorable au projet qu'on veut mettre en place, bien c'est difficile d'engranger des sous dans le beurre.

Alors, en ce sens-là, on est à travailler à des scénarios. Évidemment, on aurait aimé arriver tout de suite à la solution idéale. Ah! Ce n'est pas le cas. Par contre, on est ici pour vous demander, et le CLD l'a fait, la MRC l'a fait, que du temps nous soit imparti pour qu'on puisse régionalement travailler avec les élus à revoir les bons scénarios au niveau des accès et des liaisons. Et tout ça sera fait à la lumière en fait des propositions qui sont faites par les promoteurs et du pouls qu'on a de notre milieu économique.

La Présidente (Mme Doyer): Merci, M. Parent. M. Lapierre.

M. Lapierre (Jean-Claude): On ne sait pas combien de promoteurs peuvent se pointer pour faire des projets. On ne sait pas combien de liens exactement on peut avoir besoin. Juste vous assurer que Magog ne sera jamais un Tremblant, où... qui s'est développé avec... avec des intérêts étrangers énormes, où ces gens-là sont venus acheter des terrains et des condos pour faire de la

spéculation. Et, à un moment donné, Tremblant n'a pas su arrêter son développement. Et, aujourd'hui, ils sont en problème. Ça n'arrivera pas à Magog comme ça.

Si on parle de deux ou trois liens, on parle de deux ou trois liens, à ce moment-là, ça dit aux investisseurs ou aux promoteurs: Voilà ce que tu as de disponible pour venir t'implanter chez nous. Et voilà, avec ça, ces liens-là font partie d'une solution gagnante pour que la montagne devienne une entreprise rentable, rentable, à qui on ne demandera pas aucun sou, qui va en faire l'orgueil d'une région, qui va rester dans une... dans une identité touristique de région. C'est très, très, très important, ce point-là.

Je voudrais revenir sur un autre petit détail, qui n'est pas directement dans votre question, si vous permettez. Vous savez, si on dit que Magog rapporte par année... fait des retombées économiques de 19,5 millions et crée à peu près 560 emplois, O.K., advenant que la station touristique ne fonctionne pas, on perd une fois 560 emplois, mais sur une longueur de 10 ans, on perd beaucoup plus que 19 millions. Puis, quand on est en affaires, ce qu'on a besoin, on a besoin de clients, on a besoin des gens qui veulent vivre chez nous et on a besoin des qui veulent dépenser chez nous. Avec ça, nous, on est capables de progresser, nous, on est capables de créer de l'emploi, nous, on est capables de, par emploi, payer des taxes au gouvernement. Les entreprises sont plus rentables, sont capables de payer des meilleurs impôts au gouvernement. Et Dieu sait si on en a besoin.

La Présidente (Mme Doyer): M. le député de Berthier.

M. Villeneuve: Merci, Mme la Présidente. Des impôts, oui, effectivement. Juste une petite question, en fait, moins générale, mais tout de même importante, il ne faut pas l'oublier. On a eu, de la part de la MRC, ce matin, des demandes de changement au projet de loi n° 90. Ces changements-là toucheraient notamment l'appel d'offres. Et là l'appel d'offres est lancé. Alors, bien évidemment, l'appel d'offres étant lancé, et la date butoir est le 28 mai, si je ne m'abuse. C'est ça? Donc, le 28 mai. Advenant que le gouvernement décidait d'apporter des changements, inévitablement, je pense qu'on pourrait se... on se retrouverait probablement... ou en tout cas, le temps de réévaluer tout ça de la part des soumissionnaires ou des futurs soumissionnaires, on pourrait se retrouver vers une date un peu plus longue. Est-ce que ça... ça vous pose un malaise quelconque, de dire que la date butoir pourrait être reportée, étant donné qu'on comprend l'urgence, de un, et, de deux, on sait aussi que le dossier est en longueur depuis plus de quatre ans maintenant?

La Présidente (Mme Doyer): M. Parent.

M. Parent (Jérémy): En fait, au moment où on se parle, ce qui nous affole beaucoup plus, c'est de ne pas se donner cette chance-là de revoir certains critères de l'appel d'offres et de ne pas s'ouvrir toutes les voies qui sont possibles. Alors, rendus là, entre deux coûts, celui-là est le moindre.

M. Villeneuve: Donc, vous...

M. Parent (Jérémy): Celui du délai.

M. Villeneuve: Selon vous, ce que j'entends, là, de ce que vous venez de me dire, c'est que l'appel d'offres devrait être, là, à la limite regardé à nouveau pour s'assurer qu'il va refléter davantage les interventions qu'on a eues des différents groupes, là, et qu'on aura aussi demain, là. On verra demain, là, mais pour aujourd'hui, en tout cas...

M. Villeneuve: ...selon vous, ce que j'entends, là, de ce que vous venez de me dire, c'est que l'appel d'offres devrait être, là, à la limite regardé à nouveau pour s'assurer qu'il va refléter davantage les interventions qu'on a eues des différents groupes, là, et qu'on aura aussi demain, là, on verra demain, là, mais pour aujourd'hui, en tout cas, on a déjà des demandes en ce sens-là. Et selon vous, ça serait, là, important qu'étant donné l'importance du dossier, que l'appel d'offres soit regardé à nouveau, là, avec de nouveaux éléments, à tout le moins, c'est ça que je comprends?

Mme Caya (Francine): Absolument.

M. Villeneuve: D'accord. Je céderais la parole à...

La Présidente (Mme Doyer): M. le député de Johnson.

M. Boucher: Oui, bien, bienvenue chez vous, hein, l'Assemblée nationale, qui est l'Assemblée de la nation québécoise. Si...

Des voix: ...

La Présidente (Mme Doyer): Ça vous a fait du bien?

M. Boucher: Ah, ça me fait toujours du bien de parler de ces genres de symboliques. Je vais compléter... non, mais je pense que l'appel d'offres, là, mon collègue l'a fait. Je veux revenir à la question des chaises d'accommodement. Lorsque j'ai questionné la MRC à savoir si, disons, les prévisions en matière de développement immobilier, on parlait de 50 unités annuellement de construites. Si ces prévisions-là, étant donné l'offre d'unités d'habitation dans la région de Magog-Orford, hein, sur l'ensemble du territoire qui, de toute façon, c'est une très belle offre, pas obligé d'être au pied des

pentent pour être... pour profiter, là, d'un beau paysage dans la région. Donc, étant donné cette offre-là très importante, et étant donné que bon, oui, il y a un... il y aura un avantage compétitif avec les liens ou encore la proximité de la montagne, ne croyez-vous pas que ces... ces prévisions-là sont quelque peu, disons, optimistes, surtout lorsqu'on regarde les précédents en matière de développement immobilier dans la région de Magog-Orford?

La Présidente (Mme Doyer): Mme Caya.

Mme Caya (Francine): Oui. Alors, non, moi, je crois que c'est... c'est tout à fait réaliste, dans le cas où on aura tous les éléments gagnants en termes de développement et que tout... que tout sera connu et qu'il y aura aussi des permissions en regard avec la loi qui soient faites. Alors, je pense qu'une fois que le processus sera enclenché, et ce sera tout à fait réaliste, et on pense aussi qu'on voit une reprise économique aussi, alors au niveau de l'immobilier, ça devrait être en croissance aussi, alors, on trouve ça tout à fait raisonnable et je pense que ça fait longtemps que ça a été analysé tout ça, et on s'entendait sur le fait que c'est... c'était tout à fait correct. Alors, nous, on est à l'aise avec ça. Je ne sais pas s'il y a quelqu'un d'autre...

La Présidente (Mme Doyer): Oui, M. Parent et ensuite M. Lapierre.

M. Parent (Jérémy): Bien, en fait, au-delà de tout ce sur quoi on n'a pas le contrôle, en fait, de la crise économique, en fait, qui peut être en partie une explication, on est surtout convaincus qu'au moment où on se parle, on parle d'une montagne qui génère 500 emplois, 19,6 millions, et qui est une montagne qui est fortement amochée et d'une région qui est fortement amochée dans son image, et on peut se permettre aisément de rêver que le jour où on recommencera, en parlant bien de la montagne et de la région, l'engouement se recréera. Maintenant, quand on parle des chaises de liaison, avec à proximité une offre d'hébergement, en fait, accrue, il faut comprendre que dans notre tête, on ne le voit vraiment pas comme étant une façon de se séparer la clientèle, ces hébergements-là, en fait, ces projet-là vont appeler une clientèle qui, au moment où on se parle, qui n'existe pas dans la région et ce faisant, on peut juste venir renforcer, en fait, notre pouvoir d'attraction.

Mme Caya (Francine): On parle de nouveaux argents, à ce moment-là, pour la région.

La Présidente (Mme Doyer): Merci. M. Lapierre.

M. Lapierre (Jean-Claude): Je pense que si vous désirez acquérir, dans ce fait, la montagne et vous regardez quelles sont les possibilités de l'opérer et quelles sont les possibilités de faire de l'argent avec. Quand on est en affaires, il faut

faire des profits, croyez-moi, parce qu'on est toujours après investir dans nos entreprises. Et il faut créer des sécurités d'emploi à nos employés, c'est très, très important, sécurités d'emploi qui se résolvent, qui s'en vont jusqu'à des plans de pension, des fonds de pension. Si je suis un éventuel acquéreur de la montagne, je veux avoir le maximum de chances, O.K., de la rendre rentable. Il faut, si quelqu'un me présente un projet, puis il me demande mes sous, je veux que cette personne-là me dise: Bien, voilà ce que tu peux faire et voilà qu'est-ce que ça pourrait... où est-ce que ça pourrait aller, O.K.? Ça ne veut pas dire que j'ai le droit de tout faire. Je peux respecter des règles, vous savez comme moi, aujourd'hui, on ne fait rien sans respecter beaucoup de règles, ne serait-ce que de faire un trottoir en avant d'un commerce, il faut respecter les règles. O.K. Ça fait que je pense que si démontre une ouverture d'esprit que les éventuels promoteurs ont des possibilités de mettre sur pied une opération gagnante, une opération où ils peuvent créer de la sécurité d'emploi pour les employés, au lieu d'avoir 560 personnes qui travaillent alentour de la montagne et dans nos magasins, si on en vient à 1 000, tant mieux, tant mieux et c'est possible. Si on regarde ailleurs pourquoi ça fonctionne, qu'est-ce qui se passe ailleurs? Ils n'ont peut-être pas de minimonorails, mais ils ont d'autres choses. Et on n'est pas, j'avance ça, parce que je ne le suis pas, on n'est pas au courant de toutes les technologies qui existent pour transporter les gens en dehors...

M. Lapierre (Jean-Claude): ...minimonorail, mais ils ont d'autres choses. Et on n'est pas – j'avance ça, parce que je ne le suis pas – on n'est pas au courant de toutes les technologies qui existent pour transporter les gens en dehors d'un train, en dehors d'un autobus et d'une voiture. Il existe, je pense, en Europe beaucoup de moyens très... ils sont très innovateurs, et, à ce que je sache, on a déjà des... on a déjà, entre autres, une personne qui est en projet qui est très, très, très... qui recherche ces choses-là. Développement durable, c'est sa priorité.

La Présidente (Mme Doyer): Merci, M. Lapierre. M. le député de Johnson.

M. Boucher: Maintenant – puis vous allez vous en rendre compte, là – quand on tient des audiences publiques comme ça, à un moment donné on finit par se répéter, hein, parce que c'est souvent les mêmes sujets, hein, qu'on tourne autour. Alors, je voudrais vous entendre sur la clause de démantèlement, à savoir si pour vous la présence de cette clause-là dans le projet de loi est vraiment porteuse et qui assure que finalement on donne tous les outils à un éventuel soumissionnaire pour s'assurer de la réussite du projet de relance qui sera élaboré, là, par la région ou, bref, par le soumissionnaire.

La Présidente (Mme Doyer): M. Parent, et ensuite je vais passer au député de Berthier. M. Parent.

M. Parent (Jérémy): Bien, en fait, si l'inclusion de cette clause-là se voulait une façon de saisir le milieu et d'alarmer le milieu sur la nécessité de se prendre en main, je pense qu'elle a eu, à cet escient-là, sa raison d'être. Maintenant que la mobilisation est faite, je pense qu'en fait elle se doit d'être exclue du processus, et on se doit d'adhérer aux conclusions, là, qui ont été apportées, là, par nos collègues de la MRC et du CLD.

La Présidente (Mme Doyer): M. le député de Berthier.

M. Villeneuve: Oui. Merci, Mme la Présidente. Le plan de relance dont on entend parler, il y avait eu une hypothèse qui avait été amenée, et ça a été, semble-t-il, rejeté. Bon. On comprend, je pense, que Mme la ministre n'était pas tout à fait en accord avec l'idée. Quelle autre piste présentement est regardée? À moins que ce soit... qu'ils aient gardé ça secret, puis ce serait correct aussi, là, parce qu'on parle de lever quand même un montant de 1 million par année – c'est ça? – pendant les cinq prochaines années, donc ça prend quelque chose qui est quand même assez fiable, et c'est quand même beaucoup d'argent, quoique, quand le milieu, hein, quand le milieu veut y arriver, en général il veut y arriver... il va y arriver, pardon. Alors, moi, j'aimerais savoir, si ce n'est pas un secret, quelles pistes que vous regardez présentement à ce titre-là.

La Présidente (Mme Doyer): M. Lapierre.

M. Lapierre (Jean-Claude): Vous savez, dans le milieu, surtout dans les petites villes comme la nôtre, on est habitué de soutenir, on se tient, on s'entraide. Et tous les commerçants – parce que je suis un commerçant – je vous dirais qu'au bas mot, dans la ville, en commandites et en dons, on met aux alentours de 700 000 \$ par année. Heureusement, beaucoup de ces montants-là sont déductibles d'impôt, O.K. Puis c'est...

M. Villeneuve: Oui. Est-ce que...

M. Lapierre (Jean-Claude): Moi, je suis, là, un de ceux qui est à l'initiation de ce fonds, de cette création de fonds là, les rencontres qu'on a eues avec la mairie de Magog, le CLD et tout ça, et nous, on veut montrer, on veut démontrer à vous autres, les gens du gouvernement, nos dirigeants, qu'il y a de la bonne volonté du milieu, qu'on est capables de le faire, qu'on va y arriver et qu'on ne se laissera pas faire. C'est aussi important, ça.

La Présidente (Mme Doyer): M. le député de Berthier, puis je vais demander à madame... conclure, je pense qu'elle voulait intervenir aussi.

M. Villeneuve: Ah! D'accord. Je comprends, là, qu'au-delà de cinq ans ça commence à être plus compliqué, là, mais, j'imagine, vous avez pensé que ça pourrait aussi se prolonger au-delà de cinq ans, là. On comprend que, tout dépendamment du développement ou tout dépendamment comment les choses vont aller, le fonds pourrait très bien être nécessaire pour un temps, un terme plus long que cinq ans, et j'imagine que vous l'avez envisagé, ça.

La Présidente (Mme Doyer): Très court, M. Lapierre, puis ensuite je donne la parole à Mme Caya...

Mme Caya (Francine): Juste pour compléter.

La Présidente (Mme Doyer): ...pour conclure votre intervention.

M. Lapierre (Jean-Claude): Écoutez, si on a besoin de plus que cinq ans, là, c'est parce que la montagne va fonctionner la sixième, septième, huitième, neuvième années, O.K. Puis, si la montagne a besoin de nous, on va être là encore, parce que la montagne va nous avoir apporté, à nous les commerçants, va nous avoir donné les moyens de continuer à fournir au fonds.

La Présidente (Mme Doyer): Merci. Mme Caya, en conclusion.

Mme Caya (Francine): O.K., tout simplement pour compléter. Alors, c'est ça, le fonds de relance est très important, on en parlait tantôt, 1 million par année, un minimum de cinq ans pour nous donner un rythme de croisière dans les débuts. Alors, c'est ça, je confirme effectivement que le milieu des affaires va y contribuer, et les autres éléments qui sont analysés présentement avec le CLD, on y travaille beaucoup au cours des prochains jours. On ne peut pas rentrer dans les détails aujourd'hui, mais il y a des solutions très, très, très intéressantes, et on va y arriver, là, de façon positive.

Alors, je passerais aussi la parole à mon collègue pour la conclusion.

La Présidente (Mme Doyer): Très, très court...

M. Parent (Jérémy): Ce sera très court.

La Présidente (Mme Doyer): ...et je vous demande de l'attention, tout le monde, parce que d'habitude ça s'épivarde dans 50 directions. On vous écoute, mais très court.

M. Parent (Jérémy): Alors, tout simplement pour rappeler qu'en affaires, en fait, le milieu d'affaires de Magog ne veut plus faire de politique, mais recommencer à faire du développement. On veut...

[Haut de la page](#)

18 h (version non révisée)

La Présidente (Mme Doyer): ...demande l'attention, tout le monde, parce que d'habitude ça s'épivarde dans 50 directions. On vous écoute, mais... très court.

M. Parent (Jérémy): Alors, tout simplement pour rappeler qu'en affaires... en fait, le milieu d'affaires de Magog ne veut plus faire de politique mais recommencer à faire du développement. On veut également profiter de la tribune pour dénoncer ceux et celles qui se sont donné le droit de bloquer systématiquement tous les projets qui touchent de près ou de loin le Mont-Orford. La communauté régionale en a assez de ces positions démagogiques qui n'ont servi jusqu'à présent qu'à diviser et envenimer le débat. L'heure est maintenant à la recherche de solutions concrètes écologiquement acceptables et un minimum d'ouverture d'esprit. Que ceux et celles qui n'ont rien de positif à proposer s'abstiennent, et que les législateurs qui ont le pouvoir de mettre en place des conditions gagnantes assument cette belle responsabilité.

La Présidente (Mme Doyer): Alors, merci. Merci, Mme Caya, M. Lapierre, M. Boulet, M. Cooke, M. Parent... de votre contribution à nos travaux. Et je vais suspendre les travaux jusqu'à 19 h 30 min.

(Suspension de la séance à 18 h 1)